



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2294

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2294

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La région Rhône-Alpes représente la première région au niveau national dans les textiles techniques et fonctionnels, avec 65 % de la capacité de production française, 12,5 % du tonnage européen, 10 000 emplois qualifiés pour 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La région regroupe un tissu industriel dynamique avec 140 petites et moyennes industries (PMI) et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.) et la présence de centres techniques et acteurs de la recherche et de la formation reconnus : l'Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH), l'Institut Textile et Chimique de Lyon (ITECH), l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1).

Le pôle de compétitivité Techtera fédère 110 adhérents, dont 78 % d'industriels (70 % de PME). Il est porté par l'association du même nom.

Positionnement et stratégie du pôle Techtera sur la période 2009-2012

L'ambition initiale est de positionner le pôle de compétitivité Techtera comme le premier pôle européen initiateur de projets de recherche et de développement (R&D) dans les textiles à usages techniques et matériaux souples.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de Techtera s'organise, d'une part, autour de la structuration d'un pôle au service de la diffusion de l'innovation dans le tissu industriel textile Rhône-alpin et, d'autre part, autour de trois grands enjeux technologiques identifiés par les industriels de la filière comme déterminants pour leur avenir :

- enjeu n° 1 : retrouver la maîtrise de l'innovation dans la filière amont pour bénéficier de matières premières innovantes de qualité,

- enjeu n° 2 : renforcer la multifonctionnalité des textiles en innovant sur les technologies mises en œuvre sur différentes fonctionnalités (antibactérien, acoustique, dermato textile, communicant, autonettoyant, etc.),

- enjeu n° 3 : innover sur la composante "matériau souple technologique".

Bilan de l'activité conduite par le Pôle de compétitivité Techtera en 2010

Le travail en réseau mené par le pôle, avec le développement d'une méthodologie d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets de recherche et développement, s'est concrétisé par la montée en puissance des projets labellisés par Techtera avec, en 2010, 28 projets labellisés, dont 12 financés.

On retiendra plus particulièrement en 2010 :

- l'augmentation du nombre d'adhérents (110),
- l'accompagnement de 35 projets et de 28 projets labellisés,
- l'attribution de 20,1 M€ de financement pour la recherche et le développement publique et privée,
- un développement international vers 5 pays cibles (Japon, Canada, Corée du Sud, Canada et Tunisie).

Plan d'actions pour 2011

Les principales actions mises en œuvre en 2011, par Techtera, concerneront :

- l'organisation de 9 "ateliers de l'innovation" sur de nouvelles thématiques, supportées par le résultat de la veille technologique conduite par le pôle,
- l'organisation d'ateliers complémentaires à vocation plus économique : marketing de l'innovation, propriété intellectuelle, montage d'accords de consortium, financement des projets innovants,
- l'accompagnement des projets de R&D dans le cadre des projets européens Eureka, des projets soutenus par l'Agence nationale de la recherche ou encore par le Fonds unique interministériel dédié aux pôles de compétitivité,
- la consolidation des partenariats avec les pôles de compétitivité des secteurs connexes : plasturgie, matériaux composites, chimie, micro et nanotechnologies,
- des actions de communication interne et externe pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du pôle et de la filière vis-à-vis des autres secteurs d'activité, des jeunes talents et des autres territoires : conférence de presse annuelle, diffusion de communiqués de presse,
- le développement d'actions internationales avec les grands filateurs japonais, indiens, israéliens et allemands, des laboratoires étrangers et des clusters européens,
- la participation à des salons professionnels en lien avec le textile mais aussi les secteurs connexes (plasturgie, composites, etc.).

Un nouveau projet sera lancé en 2011 pour identifier et mieux connaître les compétences rares et mobilisables dans la filière textile en Rhône Alpes (Cart'Tex). En effet, il apparaît que certains savoir-faire "homme-machine" sont en passe d'être perdus ou sont actuellement sous utilisés, alors qu'ils peuvent être différenciateurs en termes d'innovation et de compétitivité. A travers le projet Cart'Tex, ces savoir-faire spécifiques seront cartographiés, ce qui permettra de les mobiliser plus facilement et donc d'optimiser le réseau.

A travers l'ensemble de ces projets, la Communauté urbaine de Lyon recherche plus particulièrement le renforcement des liens entre entreprises locales et centres publics de R&D pour développer l'innovation, la collaboration grands groupes-PME et le renforcement des filières locales, ainsi que le développement de l'emploi sur le territoire.

Budget prévisionnel pour l'année 2011

Recettes	Montant en € TTC
Conseils généraux - Loire et Drôme	23 000
Communauté urbaine de Lyon	75 000
Conseil régional Rhône-Alpes	271 883
Communauté d'agglomération Porte de l'Isère	10 000
Etat - Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	200 000
adhésions + recettes privées	209 585
report 2010	53 940
valorisation temps et mise à disposition fournitures et loyers	151 000
Total des recettes	994 408

Dépenses	Montant en € TTC
fonctionnement général	499 000
retrouver la maîtrise de la filière amont	20 000
renforcer la multifonctionnalité	35 000
matériaux souples technologiques	35 000
Mistral	63 000
certification ISO9001	70 000
suivi brevets adhérents	10 000
événements	244 708
solde avance de trésorerie	17 700
Total dépenses	994 408

Suivi et évaluation des actions

L'évaluation des actions conduites par l'association Techtera portera sur :

- l'évolution du nombre d'entreprises impliquées dans les ateliers innovation en vue d'accélérer la génération de projets collaboratifs,
- l'évolution du nombre de projets R&D labellisés et financés,
- la restitution semestrielle du tableau de suivi du pôle (tableau d'évaluation annexé à la convention).

Soutien de la Communauté urbaine

Le programme d'actions 2011 représente un budget total de 994 408 €, sur lequel la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 75 000 €. Le montant de la subvention en 2010 s'élevait à 60 000 €. L'augmentation proposée porte sur le financement de l'action nouvelle, Cart'Tex ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera pour le programme d'actions 2011 du pôle de compétitivité,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense de fonctionnement** sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 2062, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € en 2011,
- 15 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.